

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/073/8.8

Feuillet n°098



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Pazayac, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 28 juin 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE. Caroline VIEIRA, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET,

Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Claude TURBANT représenté par Betty CHABANE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Dominique DURAND représenté par REBIERE Emmanuel.

Excusés : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Roland MOULINIER donne pouvoir à Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Mattia TRENTEMONT, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean-Michel LAGORCE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole DUBREUIL RAVIDAT,

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL RAVIDAT.

OBJET : Convention relative aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif au lieu dit La Bossenie sur Thenon avec Périgord Habitat

Au lieudit La Bossenie, sur la commune de Thenon, le réseau unitaire du lotissement de Périgord Habitat nécessite une mise en conformité. Dans ce contexte, Périgord Habitat a engagé un programme de travaux de réhabilitation en réalisant la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.

AR Prefecture

024-200041150-20240708-DE202473-DE
Reçu le 11/07/2024

Les effluents du réseau d'eaux usées de Périgord Habitat se rejettent dans le réseau structurant de la CCTHPN, situé entre la place des Anémones et la rue François Villon dans le lotissement privé. À la suite d'investigations, il s'avère que le réseau structurant de la zone concernée est en unitaire et vétuste. Une mise aux normes du réseau public devra être faite.

Compte tenu que Périgord Habitat souhaite réaliser les travaux, il semble opportun de globaliser l'ensemble de la réalisation pour une meilleure cohérence technique, une économie financière ainsi qu'une meilleure coordination des commandes.

Périgord Habitat a missionné le bureau d'études SAS Advice Ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre a réalisé l'étude projet sur la réhabilitation du réseau d'eaux usées public, à la charge financière de Périgord Habitat, qui propose un renouvellement du réseau sur 80 ml avec la reprise des branchements. L'opération est estimée à 32 000 € HT.

Périgord Habitat souhaite réaliser les travaux avant la fin de l'année 2024. La CCTHPN n'a pas prévu ces travaux sur son budget de 2024. De ce fait et vu le calendrier de Périgord Habitat, celui-ci propose une convention de groupement de commande pour lancer l'opération, et en prenant en charge les frais les frais de maîtrise d'œuvre, de tests de réception.

Pour permettre la réalisation des travaux en coordination, il est préférable de conclure une convention de groupement de commandes avec Périgord Habitat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- 🗳️ **De valider** la convention de groupement de commandes avec Périgord Habitat.
- 🗳️ **D'Autoriser** Monsieur le Président à faire, dire et signer la convention de groupement de commandes.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 09/07/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240708-DE202473-DE
Reçu le 11/07/2024